

# L'ORIENTATION APRÈS LA 3<sup>E</sup>

RÉUNION D'INFORMATION PARENTS - COLLÈGE DE ROYE





# LE CALENDRIER DE L'ORIENTATION

# CALENDRIER DE L'ORIENTATION POST-3<sup>e</sup>

→ Démarches que je dois accomplir

→ Action du collège

PREMIER TRIMESTRE

DEUXIÈME TRIMESTRE

TROISIÈME TRIMESTRE

Septembre  
Octobre

Novembre  
Décembre

Janvier  
Février

Mars

Avril  
Mai

Juin

Juillet

CONSEIL  
DE CLASSE

CONSEIL  
DE CLASSE

CONSEIL  
DE CLASSE



Réfléchir à mes projets



Indiquer  
mes intentions  
d'orientation



Les  
propositions  
provisoires  
du conseil  
d'orientation



Faire  
les demandes  
d'orientation  
et d'affectation



Propositions  
d'orientation  
et décision  
du chef  
d'établissement

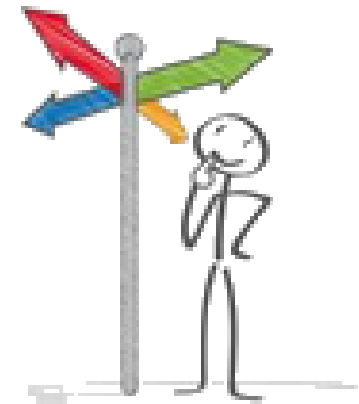


Affectation

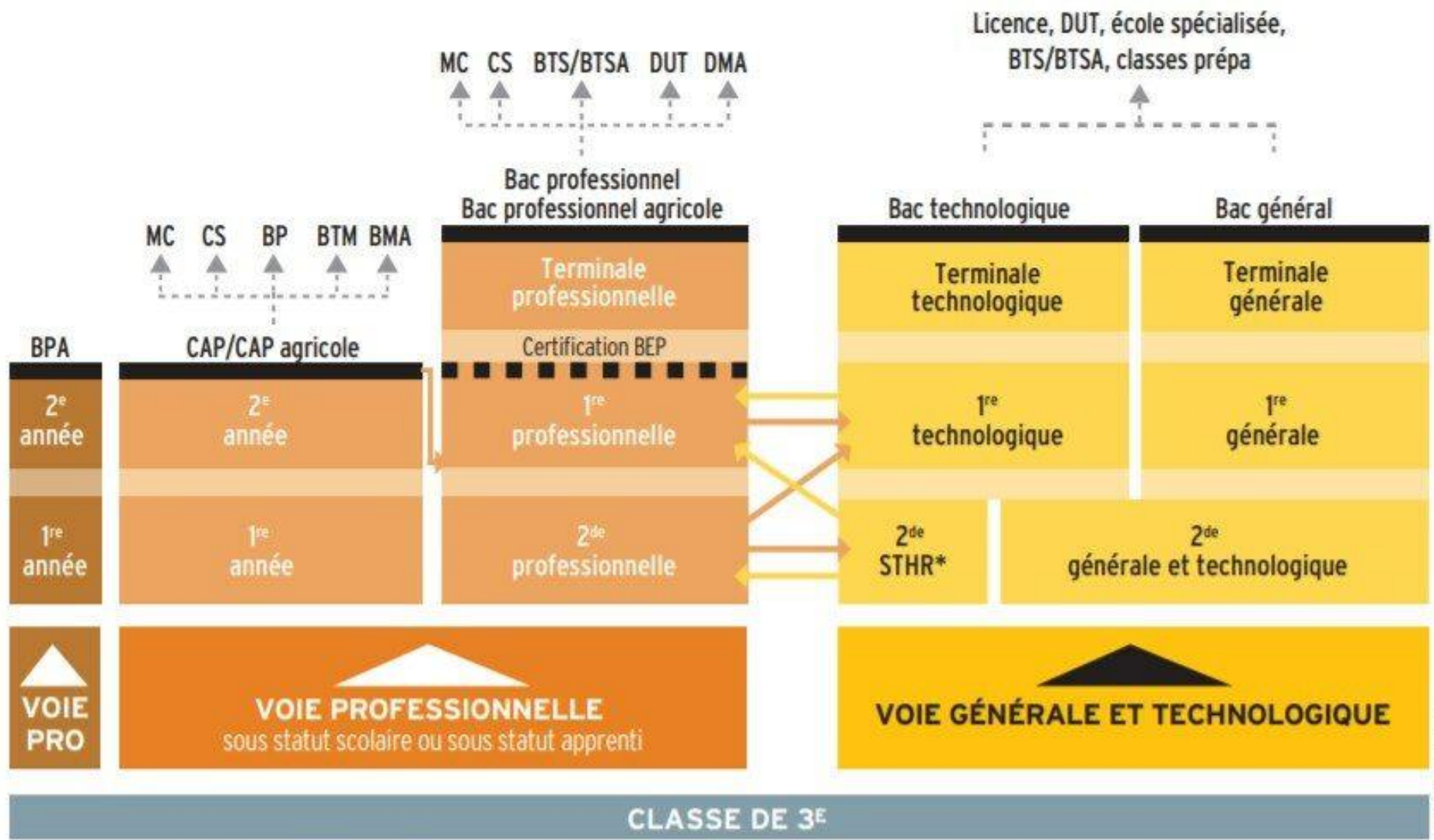


Inscription

Commission  
d'appel



## LE SCHEMA DES ETUDES POST 3E



- Passerelles entre les différentes voies
- Sous statut apprenti

---

# LA FICHE DE VŒUX



Nom et adresse de l'établissement d'origine :

**RENTÉE SCOLAIRE 2022**

Fiche d'affectation Affénot-Lycée

PALIER D'ORIGINE : 3<sup>e</sup>

ZONE GÉOGRAPHIQUE  
DE RÉSIDENCE DE L'ÉLÈVE : .....

*Remontée automatique des évaluations et compétences  
(LSU – Livret scolaire unique)*

La présente fiche vous permet d'exprimer vos vœux d'affectation pour la rentrée 2022. Un vœu d'affectation se compose d'une formation et d'un établissement. Vous pouvez exprimer 10 vœux maximum que vous devez classer par ordre de préférence.

**Rappel**

L'affectation en 2<sup>ème</sup> GT se fait dans le cadre de la sectorisation des lycées arrêtée par l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale. Pour obtenir une affectation dans un autre lycée, vous devez formuler une demande de dérogation.

NB : certaines 2<sup>èmes</sup> GT ont un nombre limité de places où l'affectation est fonction des résultats scolaires et des capacités d'accueil.

L'affectation en lycée professionnel n'est pas sectorisée, mais le nombre de places est limité. L'affectation est fonction des résultats scolaires et des capacités d'accueil.

Nom et prénom de l'élève : .....

Sexe :  M ou  F    Né(e) le ..... N° INE : .....

Nom et prénom des représentants légaux : .....

Adresse (n° et rue) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

domicile : ..... portable : ..... (un n° obligatoire)

.....@.....

En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire (joindre les pièces justificatives) :

.....  
.....

**CLASSE FRÉQUENTÉE en 2021/2022**

- 3<sup>e</sup> Générale  
 3<sup>e</sup> Polya-métiers  
 3<sup>e</sup> SEGPA  
 Autre (précisez) : .....

LV1 : .....

LV2 : .....

Autre : .....

**AU TROISIÈME TRIMESTRE**

Rappel des vœux de la famille pour l'orientation (à remplir par la famille) :

- 2<sup>ème</sup> générale et technologique     2<sup>ème</sup> professionnelle     1<sup>ère</sup> année de CAP ou du CAPA

Décision d'orientation prise par le chef d'établissement (à remplir par l'établissement) :

- 2<sup>ème</sup> générale et technologique     2<sup>ème</sup> professionnelle     1<sup>ère</sup> année de CAP ou du CAPA

**En cas de recours à la commission d'appel :**

Après appel, et avec l'accord de la famille, les modifications seront inscrites en rouge dans le cache ci-dessous et contre-signées ici par le chef d'établissement ou le président de la commission d'appel.

A, .....

Le ...../...../.....

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement

**Élèves de 3<sup>e</sup> de l'académie d'Amiens scolarisés dans un établissement public demandant un établissement privé**

La saisie d'un vœu de 2<sup>ème</sup> ou de CAP dans un établissement privé nécessite, au préalable, de s'adresser à l'établissement concerné. Merci de vous reporter à la lettre aux familles.

### VŒUX DE LA FAMILLE POUR L'AFFECTATION

| n° vœu | Formation demandée (1) | Spécialité pour la voie professionnelle (ou enseignement optionnel pour les 2-GT CCD, ADC ou CPDMT <sup>2</sup> ) | Établissement souhaité (nom et localité) | Code vœu (cadre réservé à l'administration) |
|--------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 2      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 3      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 4      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 5      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 6      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 7      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 8      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 9      | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |
| 10     | <input type="text"/>   | <input type="text"/>                                                                                              | <input type="text"/>                     | .....                                       |

<sup>1</sup> 2-GT - 2-GT Euro - Internationale - Binationale (précisez ABSBAC, BACHBAC, ESABAC) - 2-STHR (Hôtellerie) - 2NDPRO(A) - 1CA/2(A)

<sup>2</sup> CCD (Création et culture design) ; ADC (Arts du cirque) ; CPDMT (culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre)

Si vous demandez une 2<sup>e</sup> GT Euro, précisez la langue :

#### À NOTER

- + Les élèves qui demandent une 2-GT contingentée (2-GT CCD, ADC, CPDMT), 2-GT Euro, 2-GT binationale ou internationale, 2-STHR, doivent obligatoirement, pour assurer leur affectation, formuler un vœu de 2-GT générique dans leur lycée de secteur.
- + La validité d'un vœu en apprentissage vaut acceptation de la diffusion de vos données personnelles (nom, prénom, n° de téléphone, email) auprès du CFA ou de l'Organisme de formation concerné.

Dès réception des résultats d'affectation, vous devez confirmer votre inscription auprès de l'établissement d'accueil.

À  Nom(s) du (des) représentant(s) légal(aux) ou de  
le  l'élève majeur Signature(s) du (des) représentant(s) légal(aux)  
ou de l'élève majeur



---

## LES POINTS DE VIGILANCE



## POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Les CAP sont pour la plupart réservés aux élèves venant de 3<sup>ème</sup> SEGPA ou ULIS.
- Il est impératif de faire plusieurs vœux
- Attention aux taux de pression de certains Bac Pro et CAP
- Pour l'apprentissage : il faut chercher un patron dès le mois de janvier. Des vœux en lycée sont obligatoires pour « assurer le coup ».

## POUR LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Si autre lycée que lycée de secteur : demande de dérogation à faire
- Un vœu dans le lycée de secteur est obligatoire.

---

# LES RESSOURCES



# LES PERSONNES RESSOURCES

- ❑ **Le/la Professeur/e Principal/e** : vous accompagne tout au long de l'année dans la construction du projet après la 3<sup>ème</sup>, dans les démarches liées à l'orientation, vous guide dans vos choix... Connait les potentialités scolaires de votre enfant.
- ❑ **La Psychologue de l'Education Nationale, conseillère d'orientation** : vous informe sur les métiers et les formations, sur toutes les possibilités en fonction du profil et des envies, notamment celles auxquelles il n'avait pas pensé ...
  - ➡ Au moins un rendez-vous dans l'année est conseillé.
- ❑ **Les PP et Psy EN** sont là aussi pour vous rassurer, vous aider à lever les freins (mobilité, internat...), vous pousser à voir plus haut...

## LES SITES RESSOURCES

- ❑ [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) : informations sur les métiers et les formations, sur le lycée, le handicap...
- ❑ [www.prochorientation.fr](http://www.prochorientation.fr) : site de la Région sur l'orientation
- ❑ [www.horizons21.fr](http://www.horizons21.fr) : informations sur les spécialités de 1<sup>ère</sup> G et simulations
- ❑ [www.nouvelle-voiepro.fr](http://www.nouvelle-voiepro.fr) : 5 étapes pour découvrir la voie pro et son fonctionnement

## PERMANENCES ET PRISE DE RDV

- ❑ Tous les vendredis au collège
  - Rdv à prendre auprès des CPE
  
- ❑ Possibilité de rdv au CIO de Péronne (certains mercredis et pendant les vacances scolaires)
  - Contacter directement le CIO (03.22.84.07.36)